

Compte-rendu du Conseil Municipal **Du Mercredi 21 janvier 2015 à 20 h 30**

- Appel des Conseillers municipaux :

	Présent	Absent	Procuration
ESTADIEU Thibault	X		
MIALET Jean-Christophe	X		
BARTHEZ Isabelle	X		
GUILLOT Marie-Hélène	X		
GAVALDA Roland	X		
MARTINEZ Marylin	X		
COMBES Pierre	X		
GRANIER Jacqueline	X		
AZAIS Mickaël	X		
COUFFIGNAL Bernadette	X		
GOS Claude		X	
AZAIS Bérengère	X		
CROS Francis		X	Didier SENEGAS
BARTHEZ Christine	X		
SENEGAS Didier	X		

- désignation secrétaire de séance : Jacqueline GRANIER

FINANCES

- Demande de subvention à l'Etat Programme « Calamités Publiques » (122-01-09)

Suite aux intempéries qui ont affecté notre département les 27 et 28 novembre 2014, le gouvernement fait jouer la solidarité nationale par l'attribution de subvention du programme « Calamités publiques » (122-01-09) pour contribuer à la réparation des dégâts sur les biens pour les communes.

Nous avons estimé les dégâts à :

Je vous demande d'approuver

- l'avant-projet établi par Sud Réhal Ingénierie pour un montant de 316 710€ HT

- le plan de financement :

Approbation du plan de financement

- Etat 80% : 253 368 € HT

- Commune 20% : 63 342 € HT

- de m'autoriser à solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre du programme « Calamités publiques » (122-01-09)

- de m'autoriser à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Vote : pour : 14

contre : 0

abstentions : 0

- Demande de subvention à la CCMHL Programme « Fonds de Concours »

1- Acquisition Epareuse

La Commune souhaite acquérir une nouvelle épareuse, le choix se porterait sur une épareuse Noremat Tonica M50 pour un montant de : 30 192 €HT.

La CCMHL peut être sollicité dans le cadre des « Fonds de Concours ».

Je vous demande donc d'approuver :

- le plan de financement :

- CCMHL 50% 15 096 €HT

- Commune 50% 15 096 €HT

- de m'autoriser à solliciter l'aide de la CCMHL dans le cadre du programme « Fonds de Concours »

- de m'autoriser à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

:

Vote : pour : 14

contre : 0

abstentions : 0

- Demande de subvention AU CG34 Programme « A.M.R.U. »

La Commune souhaite remettre aux normes l'aire de jeux du Redoundel et l'étendre, pour cela, je vous demande donc d'approuver :

- l'avant-projet pour un montant global des travaux de : 33 928 € HT

- le plan de financement :

- CG34 41% (46% plafonné au montant de 30 500 €HT)	14 030 €HT
- Commune 59%	19 898 €HT

- de m'autoriser à solliciter l'aide du département de l'Hérault dans le cadre du programme « A.M.R.U. »

- de m'autoriser à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

:

Vote : pour : 14 contre : 0 abstentions : 0

DELEGATION

- délégation au Maire pour Ester en Justice :

L'article L 2122-21, L 2122-22, L 2132-1 et suivants et du code général des collectivités territoriales prévoient que le maire représente la commune dans les actions en justice.

Cependant il appartient au conseil municipal d'habiliter le maire à agir.

C'est pourquoi je vous demande de me donner délégation pour ester en justice pour la durée du mandat pour les affaires suivantes :

- Affaire Pépinière SEBE/ Commune :

Vote : pour : 14 contre : 0 abstentions : 0

- Affaire ARS / Commune :

Vote : pour : 11 contre : 0 abstentions : 3

- Recouvrement des produits locaux :

Vote : pour : 14 contre : 0 abstentions : 0

AGRICULTURE

- Contrat location

Mr Barthez Philippe nous a demandé d'exploiter la parcelle M449 (70a 30ca) située à « Camps Grand ».

Sur les conseils de la Chambre d'agriculture, je vous propose un contrat de location de petite parcelle à usage agricole pour une durée de 3 ans renouvelable tous les ans moyennant un prix de 30€ par an.

Vote : pour : 14

contre : 0

abstentions : 0

Locations

- Logécos :

Suite au départ du locataire (Mme Norizhay Gautier) de l'appartement n°6 au Logécos, nous avons une nouvelle demande de location. (Mme Lienard Isabelle – présence verte)

Je vous propose donc de louer l'appartement n°6 à compter du 1 Février 2015

Vote : pour : 14

contre : 0

abstentions : 0

- Salle des Fêtes :

Il est nécessaire de revoir le fonctionnement de la location de la salle des fêtes autant pour les particuliers que pour les associations.

Je vous propose :

- La gratuité de la salle des fêtes avec le dépôt d'une caution de 300 euros, lorsque les associations organisent des manifestations ouvertes au public et une réunion de travail directement liée à l'association. Elles pourront organiser des repas préparés uniquement à l'extérieur de la salle des fêtes par elles-mêmes ou par un traiteur.

Un état des lieux sera effectué.

Il sera demandé lors de la restitution de la salle, le nettoyage des lieux et le pliage du matériel.

- La location de 80 €uros/jour avec un dépôt d'une caution de 300 euros pour les manifestations privées organisées par des associations ou des particuliers. Ils pourront organiser des repas préparés uniquement à l'extérieur de la salle fêtes par eux même ou par un traiteur.

Un état des lieux sera effectué.

Il sera demandé lors de la restitution de la salle, le nettoyage des lieux et le pliage du matériel.

Remis à un prochain conseil

DIVERS

- PNRHL : Entretien des nouveaux panneaux du PNRHL:

Le département de l'Hérault finance deux ensembles de signalisation « Commune du Parc Naturel du Haut Languedoc ». Par le Biais du PNRHL, les services du CG34 ont indiqué qu'il était nécessaire que le Conseil Municipal délibère sur la question de l'entretien de ces ensembles (nettoyage, remplacement en cas d'accident...).

Ces panneaux seront installés aux entrées du village avant l'été 2015.

Je vous demande donc votre accord pour que la commune s'engage à assurer l'entretien de ces ensembles de signalisation « Commune du Parc Naturel du Haut Languedoc »

Vote : pour : 14

contre : 0

abstentions : 0

Informations :

- 1- Camping les Bouldouïres